**EN CAS DE DISCRIMINATION, POUR NE PAS RESTER SEUL, OBTENIR UN CONSEIL JURIDIQUE, AGIR, PRENEZ CONTACT AVEC :**

### AVDL
277 rue du 4 août 69100 Villeurbanne
04 72 65 35 90
avdl.asso@free.fr

### ARCAD
39 rue Georges Courteline 69100 Villeurbanne
04 78 94 94 52
avocats.arcad@free.fr

### Ligue de Droits de l'Homme
5 place Bellecour 69002 Lyon
04 78 92 90 60

### Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme
1 rue Lavoisier 69003 Lyon
04 78 95 22 87

### Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
14 place Grandclément 69100 Villeurbanne
04 72 91 69 49

### SOS Racisme
10 rue de l'épée 69003 Lyon
04 78 95 01 38

04 72 65 35 90
www.avdl.fr
AVDL
ASSOCIATION VILLEURBANNAISE POUR LE DROIT AU LOGEMENT

# DISCRIMINATION EN PARLER POUR AGIR

** Expressions des membres du "groupe discrimination" qui se réunit à l'AVDL depuis juin 2008.*

04 72 65 35 90
www.avdl.fr
AVDL
ASSOCIATION VILLEURBANNAISE POUR LE DROIT AU LOGEMENT

**LA DISCRIMINATION, C'EST UNE DIFFÉRENCE DE TRAITEMENT D'UNE PERSONNE PAR RAPPORT À UNE AUTRE, DANS UNE SITUATION COMPARABLE, SUR LA BASE DE CRITÈRES ILLÉGITIMES.**

➔C'est un acte, à la différence du racisme qui est une idéologie. Il est possible de discriminer sans être raciste et d'être raciste sans discriminer.

➔Les discriminations produisent des inégalités mais les inégalités ne sont pas uniquement la conséquence de discriminations. Une inégalité sociale correspond à une différence de situation des individus en raison notamment des ressources qu'ils détiennent.

La loi interdit toute discrimination sur la base de :

**« L'origine,**
**le sexe,**
**la situation de famille,**
**la grossesse,**
**l'apparence physique,**
**le patronyme,**
**l'état de santé,**
**le handicap,**
**les caractéristiques génétiques,**
**les mœurs,**
**l'orientation sexuelle,**
**l'âge,**
**les opinions politiques,**
**les activités syndicales,**
**l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une « race » ou une religion déterminée »**

*Art 225-1 du code pénal.*

Le non respect de ce principe constitue un délit. Il peut être sanctionné par une amende de 45000 euros et/ou 3 ans d'emprisonnement.

## La discrimination est une atteinte au principe d'égalité.

Elle peut se manifester à l'embauche, dans l'emploi, l'accès à un logement, un service (santé, éducation, service public, loisirs ...). Elle peut se traduire par un harcèlement moral.

## Que faire en cas de discrimination ?

### 1/ Ne pas rester seul, en parler.

La discrimination est une atteinte à la dignité. Il est essentiel d'échanger avec des personnes dignes de confiance et/ou des professionnels formés.

### 2/ Prendre un conseil juridique

afin de vérifier si la situation relève d'une discrimination.

### 3/ Agir par la médiation et/ou l'action juridique.

## Plusieurs recours sont possibles :

### ➔ Si vous souhaitez un complément d'enquête, une médiation (règlement d'un conflit à l'amiable), un appui devant les juridictions : La Halde

**La HALDE,** Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité, créée en 2004, a pour mission d'informer et d'orienter toute personne concernée par une discrimination. Renseignez vous : sur l'agglomération lyonnaise, des correspondants locaux ont été nommés. www.halde.fr

### ➔ Si vous souhaitez des sanctions contre l'auteur de la discrimination (recours pénal) : le tribunal correctionnel

Il doit être saisi dans les 3 ans suivant les faits. Les sanctions sont amende et peine d'emprisonnement.

### ➔ Si vous souhaitez réparation du préjudice causé par la discrimination (recours civil) : le tribunal d'instance

Il peut être saisi dans les 10 ans suivant les faits. Les sanctions sont financières (dommages et intérêts).

**BON A SAVOIR**

**ARCAD (Agir en Région pour Construire un Avenir sans Discrimination)**
propose une permanence juridique gratuite
tous les vendredis de 14h à 17h
46 Cours Damidot
69100 Villeurbanne
06 98 29 76 13

**« AVANT TOUTE DÉMARCHE, PRENEZ CONSEIL AUPRÉS D'UNE ASSOCIATION COMPÉTENTE »**